

Le 6 décembre 2021

À une session ordinaire du Conseil de la municipalité du Canton de Stanstead tenue le **sixième jour du mois de décembre de l'an deux mille VINGT-ET-UN**, via vidéoconférence.

**SONT PRÉSENTS:** Mesdames Louise Hébert, Gaétane Gaudreau et Constance Ramacieri ainsi que Messieurs Paul-Conrad Carignan, William Marsden et Brian Wharry.

**TOUS FORMANT QUORUM** sous la présidence de Monsieur Pierre Martineau, maire.

Le directeur général et greffier-trésorier M. Matthieu Simoneau, est également présent conformément aux dispositions du *Code Municipal*.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Monsieur Pierre Martineau procède à l'ouverture de la séance, il est 14h07

21-12-141

### 1.1 Séance du conseil à huis clos et par vidéoconférence

**ATTENDU** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence;

**ATTENDU** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence.

ADOPTÉE

21-12-142

## 2. Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé Paul C. Carignan  
Appuyé par William Marsden  
Il est résolu***

**QUE** l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

- 11.10 Indexation et révision des salaires des élus

ADOPTÉE

21-12-143

## 3. Adoption des procès-verbaux

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Paul C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le procès-verbal de la séance du 15 novembre 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

## 4. SUIVI DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DU CONSEIL

## 5. COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

## **DOSSIERS CULTURELS**

- La politique culturelle a été adoptée au conseil d'octobre dernier et est maintenant en cours de révision linguistique.
- L'appel de projets culturels pour l'année 2022 a été officiellement lancé le 18 novembre dernier. Les promoteurs ont jusqu'au 18 mars 2022 pour faire parvenir leur demande.
- Les détails de l'entente de service-conseil en rénovation patrimoniale a été présentés aux DG de la MRC lors de la rencontre du 11 novembre.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME**

- Il y a une effervescence en ce qui concerne les dossiers de financement, d'investissement et de subvention. Il s'agit de dossiers très variés, intéressants et formateurs. En chiffres : 12 dossiers de financement sont actuellement en accompagnement ou à l'étude.
- Le Conseil d'administration de Tourisme Memphrémagog (TM) a pris la décision d'aller de l'avant avec la réduction des frais de membership de 2022.

## **FRR FONDS RÉGION RURALITÉ**

- Un montant de 30,000\$ a été octroyé pour financer des actions issues du Plan d'action vélo.

## **AMÉNAGEMENT**

- Le nouveau schéma d'aménagement a été adopté par la MRC et doit maintenant être envoyé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). L'avis gouvernemental n'est pas attendu avant la fin de mars 2022.
- Le règlement de contrôle intérimaire (RCI) adopté aussi au conseil d'octobre a été acheminé au MAMH. Le ministère a un délai de 60 jours pour émettre un avis de conformité soit le 1er janvier 2022, au plus tard.
- Concernant le plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH), une deuxième phase de consultation est prévue au début décembre. Cette phase de consultation vise à présenter le portrait et le diagnostic préliminaire de chacun des bassins versants de la MRC. Elle permettra de bonifier le diagnostic et les enjeux. La date limite pour le dépôt des plans est le 16 juin 2022.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE GMR**

- Des rencontres et échanges ont eu lieu avec nos homologues des autres MRC de l'Estrie et l'UPA-Estrie afin de se mobiliser pour que différents modes de gestion du plastique agricole soient reconnus, dont les collectes porte-à-porte
- La MRC a approuvé le règlement numéro 17 de la Régie de récupération de l'Estrie et décrétant un emprunt de 3 000 000 \$ pour recourir à des services professionnels, procéder à l'agrandissement du bâtiment (de la zone de réception des matières recyclables), acquérir et implanter un système de tri des matières et acheter des équipements roulants, tel qu'adopté par le conseil de la Régie le 28 septembre 2021.
- Les derniers investissements réalisés pour augmenter la qualité du tri des matières ont été payants et le prix des matières s'améliore.

## **ENVIRONNEMENT**

- La MRC tiendra une rencontre avec les partenaires participant à l'acquisition de connaissances concernant la moule zébrée pour finaliser le rapport du bilan des activités 2021. Le COGESAF devrait être en mesure de terminer le rapport en décembre.

## **TRANSPORT**

- La MRC évalue la capacité de mettre en œuvre une navette pour le centre de ski qui débiterait le weekend du 18 décembre, durant les 2 semaines de vacances de Noël et continuera les weekends par la suite jusqu'à la semaine de relâche. Nous en sommes à voir les horaires et les points d'arrêt.

## 6. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

## 7. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La liste de la correspondance reçue au cours du mois dernier est déposée aux membres du conseil. Les documents seront conservés aux archives, s'il y a lieu, les autres non archivés pourront être détruits à la fin du mois courant. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

## 8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

### 8.1 Dépôt du Rapport sommaire d'émission de permis

Le rapport des permis émis du mois de novembre est déposé aux membres du conseil.

### 8.2 Dépôt du Rapport d'inspection forestière

Le rapport d'inspection forestière du mois de novembre est déposé aux membres du conseil.

21-12-144

### 8.3 Mandat à SARP pour le lot 5 988 213 au 411 chemin Remick

**ATTENDU QUE** le service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP) offre leur expertise afin d'accompagner les collectivités rurales et urbaines pour mettre en valeur les bâtiments patrimoniaux, contemporains et les territoires;

**ATTENDU QUE** SARP offre différents volets, dont le volet 2 qui consiste en un service-conseil en rénovation, lequel permet d'accompagner le citoyen lors d'une demande de rénovation, en résidentiel ou commercial;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire retenir leur service pour ce volet pour un montant maximal total de 1 400\$;

***Il est proposé par Brian Wharry***

***Appuyé par Louise Hébert***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte le service de SARP pour le 411 chemin Remick.

**QUE** le conseil accepte d'assumer le montant du service conjointement avec la MRC (50% par la municipalité et 50% par la MRC). La municipalité se réserve le droit de facturer une partie de ces frais au commerce.

ADOPTÉE

21-12-145

### 8.4 Embauche d'un coordonnateur en environnement et bâtiment

**ATTENDU QUE** suite au départ des deux inspecteurs, le service d'urbanisme et d'environnement est inadéquat pour le moment, il est jugé que nous devons embaucher une personne qui sera connue à titre de coordonnateur du service d'urbanisme et d'environnement;

**ATTENDU QUE** le poste doit être comblé afin de répondre aux demandes des citoyens;

**ATTENDU QUE** le directeur général Matthieu Simoneau et le maire Pierre Martineau ont rencontré Monsieur Richard Gourde;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau***

*Appuyé par William Marsden*  
*Il est résolu à l'unanimité*

**QUE** le conseil autorise le directeur général d'embaucher Monsieur Richard Gourde comme coordonnateur en environnement et bâtiment.

ADOPTÉE

21-12-146

**8.5 Adhésion du coordonnateur en environnement et bâtiment à la COMBEQ**

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite renouveler l'adhésion du futur coordonnateur en environnement et bâtiment pour l'année 2022 à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec* (ci-après nommé COMBEQ);

*Il est proposé par Constance Ramacieri*  
*Appuyé par Louise Hébert*  
*Il est résolu*

**QUE** le conseil renouvelle l'adhésion de M. Richard Gourde à la COMBEQ pour l'année 2022, au montant de 380 \$ plus les taxes applicables. Le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 61001 494.

ADOPTÉE

**9. ENVIRONNEMENT**

21-12-147

**9.1 Remerciement à M. Jean-Pierre Côté, opérateur du barrage du lac Lovering**

**ATTENDU QUE** M. Jean-Pierre Côté opère le barrage du Lac Lovering en prélevant entre autres les échantillons requis et en effectuant la surveillance;

**ATTENDU QUE** le travail accompli par M. Côté est d'une valeur inestimable pour la municipalité;

*Il est proposé par Gaétane Gaudreau*  
*Appuyé par Paul C. Carignan*  
*Il est résolu*

**QUE** le conseil remettre à M. Côté la somme de 1 000 \$ pour l'année 2021, en guise de remerciement.

**QUE** le conseil profite de l'occasion pour remercier M. Côté pour son dévouement et la qualité de son travail.

**QUE** le montant de la dépense est approprié à même le poste budgétaire no 02 69000 996.

ADOPTÉE

**10. TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURE**

21-12-148

**10.1 Reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale Sous-volet – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale**

**ATTENDU QUE** la municipalité du Canton de Stanstead a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets sera effectuée au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau***

***Appuyé par Paul C. Carignan***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil du Canton de Stanstead approuve les dépenses d'un montant de 88,432.35\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE

21-12-149

### **10.2 Servitude – travaux sur le ponceau 2573 sur Magoon Point**

**ATTENDU QUE** la municipalité a procédé à des travaux de changement de ponceau (no 2573) sur le chemin Magoon Point,

**ATTENDU QU'**une servitude s'avère nécessaire pour pouvoir accéder aux terrains privés advenant la venue d'autres travaux ou de l'entretien;

***Il est proposé par William Marsden***

***Appuyé par Gaétane Gaudreau***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le directeur général M. Matthieu Simoneau ou en son absence la directrice générale adjointe, et le Maire M. Pierre Martineau ou en son absence la mairesse suppléante, à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de servitude et tous autres documents s'y rattachant.

**QUE** la dépense soit appropriée à même le poste budgétaire no 02 32000 420.

ADOPTÉE

## **11. TRÉSORERIE ET ADMINISTRATION**

21-12-150

### **11.1 Approbation des comptes payés et à payer**

***Il est proposé par Paul C. Carignan***

***Appuyé par Louise Hébert***

***Il est résolu***

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes fournisseurs soumis/payés pour le mois de novembre 2021, et autorise le directeur général à payer du fonds général les comptes fournisseurs pour le mois de novembre conformément à la liste approuvée.

Total des comptes payés :	58 002.08\$
Total des comptes à payer :	0\$

**QUE** le conseil approuve la liste des salaires pour le mois de novembre 2021, pour un montant de 38,429.07\$.

ADOPTÉE

### **11.2 Rapport des délégations de pouvoir**

Le rapport des délégations de pouvoirs du directeur général pour le mois de novembre et du responsable de la voirie et des infrastructures pour les mois d'octobre et de novembre, sont déposés auprès des membres du conseil.

- Rapport du directeur général : 681.79\$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures d'octobre : 4,340.79\$
- Rapport du responsable de la voirie et infrastructures de novembre : 9,998.76\$

21-12-151

### **11.3 Calendrier des séances du conseil 2022**

**ATTENDU QUE** l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022.

Ces séances se tiendront le premier lundi du mois (à moins d'exception) et débuteront à 19h00 (ou à une heure différente, si tenue par vidéoconférence en raison de la pandémie) aux dates suivantes:

10 janvier (en raison de la période du temps des fêtes)  
7 février  
7 mars  
4 avril  
2 mai  
6 juin  
4 juillet  
1 août  
6 septembre (en raison de la Fête du travail le 5 septembre)  
3 octobre  
7 novembre  
5 décembre

ADOPTÉE

21-12-152

### **11.4 Mandat à PG Solutions, entretien et soutien application PG**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications pour 2022 auprès de PG Solutions;

***Il est proposé par Gaétane Gaudreau  
Appuyé par Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil accepte l'offre de PG Solutions pour l'entretien et le soutien annuel 2022 et autorise la dépense de 16,002.22 \$ incluant les taxes. Le montant de la dépense sera approprié au poste budgétaire de chacun des secteurs concernés ayant pour objet 414.

ADOPTÉE

21-12-153

**11.5 Mandat de services professionnels pour l'année 2022 à Cain Lamarre sencrl**

**ATTENDU QUE** la municipalité utilise les services de Cain Lamarre sencrl depuis le transfert des dossiers par Monty Sylvestre conseillers juridiques ;

**ATTENDU QUE** Cain Lamarre a fait parvenir son offre de service et suggère le forfait de consultation, lequel offre une banque d'heures à moindre tarif;

**ATTENDU QU'**une fois cette banque épuisée, la municipalité sera chargée au taux régulier selon le tarif de l'avocat ayant travaillé dans le dossier ;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Louise Hébert  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le maire et le directeur général ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet Cain Lamarre à même la banque d'heures et au besoin, au service de consultation, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

**QUE** le montant de la dépense est à prévoir au budget 2022.

ADOPTÉE

**11.6 Dépôt des intérêts pécuniaires**

En vertu des articles 357 et 358 de la LÉRМ, tout membre d'un conseil municipal doit :

- produire une déclaration écrite des intérêts pécuniaires dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection;

- 

Les membres suivants ont déposé leur déclaration d'intérêt pécuniaire:

- Pierre Martineau
- Constance Ramacieri
- Brian Wharry
- Louise Hébert
- Gaétane Gaudreau
- William Marsden
- Paul Conrad Carignan

Le relevé sera acheminé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation à la Direction régionale de l'Estrie.

21-12-154

**11.7 Ratification de dépenses pour les élus**

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire poursuivre sa démarche de conseil sans papier et que pour se faire, il sera nécessaire que les appareils (tablette, portable ou autre) deviennent l'outil de travail des membres du conseil;

**ATTENDU QU'**il est convenu que chaque membre du conseil se procure lui/elle-même son outil de travail;

***Il est proposé par Constance Ramacieri  
Appuyé par Gaétane Gaudreau  
Il est résolu***

**QUE** le conseil autorise le remboursement, sur présentation de pièces justificatives de l'achat d'un appareil, d'un montant maximal de 1 000\$ par élu/e pour le terme de 4 ans;

**QUE** l'achat de cet appareil soit possible peu importe le moment pendant le terme de l'élu/e.

ADOPTÉE

21-12-155

**11.8 Renouvellement des assurances avec la MMQ**

***Il est proposé Gaétane Gaudreau  
Appuyé par Paul C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** le conseil renouvelle la police d'assurance avec la MMQ pour un montant de 29 977.18\$ incluant les taxes pour l'année 2022.

**QUE** le montant soit approprié à même les postes budgétaires concernés selon la répartition établie dans les prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

21-12-156

**11.9 Formation obligatoire pour les élus**

**ATTENDU QUE** selon l'article 15 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, tout membre d'un conseil d'une municipalité, qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, doit dans les 6 mois du début de son mandat participer à une telle formation;

**ATTENDU QUE** les élus doivent suivre la formation appelée « Le comportement éthique » au montant de 149 \$ plus taxes.

***Il est proposé William Marsden  
Appuyé par Paul C. Carignan  
Il est résolu***

**QUE** tous les membres du conseil participent à la formation nommée « Le comportement éthique »

**QUE** le conseil autorise la dépense d'un montant total de 1 043.00 \$ plus les taxes applicables. Le montant de la dépense sera approprié au poste budgétaire 02 11000 454.

ADOPTÉE

21-12-157

**11.10 Indexation et révision des salaires des élus**

**ATTENDU QUE** le règlement no. 430-2019 sur la rémunération des élus prévoit à l'article 8 que :

*La rémunération payable aux membres du conseil doit être indexée annuellement, en date du 1<sup>er</sup> janvier, en fonction de l'indice des prix à la consommation publié en décembre de chaque année par Statistique Canada pour la province de Québec, et ne pourra dépasser 4%.*

*Malgré ce qui précède, une révision de la rémunération payable aux membres du conseil sera effectuée et déterminée dans un délai de soixante (60) jours suivant le jour des élections municipales générales devant être tenues en vertu de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (L.R.Q, c. E-2,2). La rémunération des membres du conseil ainsi déterminée sera en vigueur et payable aux membres du conseil à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la tenue de ces élections.*

**ATTENDU** que le conseil souhaite réviser la rémunération des membres;

***Il est proposé Brian Wharry  
Appuyé par Constance Ramacieri  
Il est résolu***

**QUE** le salaire des élus soit augmenté de 4.7% par rapport au salaire versé en 2021, en fonction de l'indice des prix de Statistique Canada pour la province de Québec.

**QUE** le comité d'administration effectuera une révision des salaires des élus en 2022 et rendra un compte-rendu au Conseil.

ADOPTÉE



**12. HYGIÈNE DU MILIEU**

21-12-158

**12.1 Désignation d'un représentant municipal à la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de la Région de Coaticook (RIDGSC)**

*Il est proposé Constance Ramacieri*

*Appuyé par Gaétane Gaudreau*

*Il est résolu*

**QUE** le conseil nomme le maire, Pierre Martineau à titre de délégué à la Régie Intermunicipale de Gestion des déchets de la Région de Coaticook, communément appelée « RIDGSC » et la conseillère Louise Hébert à titre de substitute.

ADOPTÉE

**13. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

21-12-159

**13.1 Désignation d'un représentant municipal à la Régie incendie Memphrémagog-Est**

*Il est proposé Brian Wharry*

*Appuyé par William Marsden*

*Il est résolu*

**QUE** le conseil nomme le maire, Pierre Martineau à titre de délégué à la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelée « Régie incendie de l'Est » et la conseillère Louise Hébert à titre de substitute tel que le prévoit les articles 5.1 et 5.3 de l'entente.

ADOPTÉE

**14. LOISIRS ET CULTURE**

**15. VARIA**

**16. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

21-12-160

**17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

La levée de la séance est proposée par Louise Hébert, il est 14h38.

---

**M. Pierre Martineau**  
Maire

---

**M. Matthieu Simoneau**  
Directeur général et greffier-  
trésorier